

## Analyse évaluative n°6

Evaluation ex-ante des effets macroéconomiques des politiques de rénovation énergétique des bâtiments publics

### **Mesures du Plan Marshall 4.0 :**

IV.1.3. Créer des mécanismes de financement pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments du secteur public et du secteur non marchand

### **Champ de l'évaluation et public cible**

Le secteur wallon de la construction, les autres secteurs économiques et les ménages wallons (à travers les effets induits sur l'emploi et la consommation)

### **Question d'évaluation**

*« Quel est l'impact des mesures d'efficacité énergétique du bâti sur le développement économique ? »*

Le développement économique est entendu ici sous un sens général, c'est-à-dire en termes de valeur ajoutée et d'emploi au niveau régional (effets macroéconomiques). Précisons que les effets attendus de la politique sont de deux types. D'une part, on s'attend à une réduction de la consommation d'énergie des unités transformées (logements sociaux, écoles, infrastructures sportives, ...). L'analyse de ces effets sort du cadre de notre évaluation. D'autre part, des retombées économiques de la politique sont attendues sur la Wallonie via l'accroissement de l'activité du secteur de la construction. En effet, les dépenses publiques contractées en vue d'améliorer l'efficacité des bâtiments publics constituent une demande supplémentaire directement adressée au secteur wallon de la construction. En outre, la stimulation de l'activité au sein de ce secteur engendrera des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie régionale. Ce projet propose ainsi d'évaluer les effets cumulés sur la valeur ajoutée, l'emploi et la consommation des ménages wallons à l'aide d'un outil de modélisation macroéconomique approprié.

### **Méthodes et données**

La méthode s'appuie sur le modèle *Hermreg*, qui est un modèle macro économétrique multi-régional, fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les Instituts de Statistiques régionaux. Ce modèle est en développement permanent. A l'issue de la phase en cours du projet, qui devrait se terminer en fin d'année 2017, le modèle permettra de mesurer de manière satisfaisante les effets retours au niveau macroéconomique d'un choc sectoriel uni-régional (notamment le secteur wallon de la construction). En particulier, les

effets sur la valeur ajoutée et l'emploi des branches de production domestiques (avec une distinction en 13 branches d'activité) pourront être estimés ainsi que les effets attendus sur la consommation des ménages wallons qui sont liés aux modifications des autres variables, notamment l'emploi et les prix. En outre, de par sa structure, le modèle permet de distinguer des effets à court terme (année en cours) et à moyen terme (après 5 ans) sur les différentes variables d'intérêt.

Dans ce projet, nous nous intéressons aux effets des politiques régionales d'investissement public visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Notons que les mesures de ce type reprises dans le PM4.0 constituent simplement un prolongement des mesures issues du Plan Marshall2.Vert (les mesures Pivert et Ureba). Signalons par ailleurs que la majeure partie des budgets prévus dans le cadre du PM2.Vert n'ont pas été consommés durant la législature précédente étant donné les délais de mise en œuvre inhérents à ces mesures.

Les mesures auxquelles nous nous intéressons ainsi que les budgets prévus initialement dans les plans PM2.Vert/PM4 sont ainsi résumés dans le tableau suivant :

<i>Mesure</i>	<i>Budget PM2.vert</i>	<i>Budget PM4</i>
Pivert	400 millions	80 millions
Ureba	125 millions	53 millions

L'avantage de l'approche ex-ante adoptée dans ce projet est notamment de pouvoir se passer d'un examen préalable des réalisations effectives des mesures. Nous proposons en effet, en guise d'illustration, d'évaluer les effets d'un investissement public unique d'une valeur de 100 millions d'euros (ce qui est dans le même ordre de grandeur que la dépense annuelle moyenne prévue dans le PM2.Vert). Concrètement, l'exercice consiste en l'implémentation d'un choc de demande (de 100 millions d'euros) adressé au secteur wallon de la construction durant l'année initiale ( $t=0$ ). Les effets cumulés sur la valeur ajoutée et l'emploi des différents secteurs domestiques ainsi que sur la consommation des ménages seront ensuite estimés en réalisant une simulation dynamique du modèle (pour les années  $t+1, t+2, \dots$  jusqu'à  $t+5$ ).

### **Chargé d'évaluation IWEPS**

Vincent Scourneau (chef projet), Régine Paque, Frédéric Caruso

### **Calendrier**

Phase de réalisation : juin 2017 à mars 2019

Remise du rapport d'évaluation au Gouvernement wallon au plus tard pour mars 2019